



06  
—  
DÉC  
2019

## CONFÉRENCE

### LA LOI RELATIVE AU DEVOIR DE VIGILANCE DES SOCIÉTÉS MÈRES ET DES ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE : QUELLE MISE EN ŒUVRE PAR LES ENTREPRISES MULTINATIONALES FRANÇAISES ?

La loi du 23 mars 2017 sur la vigilance raisonnable des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre a introduit dans le droit français une obligation pour les entreprises d'élaborer un plan de vigilance pour prévenir les risques, entre autres, liés aux droits humains et aux droits des travailleurs, sur leurs propres activités mais aussi celles de leurs filiales, sous-traitants et fournisseurs, en France comme à l'étranger.

Quelques mois après le vote de cette loi, les entreprises concernées ont commencé à rendre public leur plan de vigilance à l'occasion de la publication de leur rapport d'activité annuel. C'est dans ce contexte que le département de la Recherche de l'OIT et le bureau de l'OIT pour la France ont missionné un collectif de chercheurs de l'IAE Paris Sorbonne et de l'université Paris-Dauphine afin d'étudier la mise en œuvre de la loi par ces entreprises. En plus d'une analyse documentaire détaillée des plans de vigilance publiés en 2018 et 2019, le projet avait ainsi pour but d'analyser au travers d'une enquête qualitative menée dans une dizaine d'entreprises majeures le processus d'élaboration des plans, en particulier l'implication des parties prenantes, les risques couverts par ces plans et les changements et dynamiques organisationnels qu'ils ont pu impliquer (apprentissage, développement d'instruments ou de nouvelles pratiques, changements dans les processus organisationnels etc.).

Lors de cette conférence d'une demi-journée, la recherche fera l'objet d'une présentation par l'équipe de chercheurs et sera discutée par des experts du monde académique et du monde professionnel. La conférence s'articulera autour de quatre sessions :

- > Session 1 – Présentation du rapport de recherche
- > Session 2 – Discussion du rapport
- > Session 3 – Regards croisés sur la transparence et le devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement mondiales
- > Session 4 – Le point de vue des mandants de l'OIT



8h45 > 12h30

La Sorbonne  
Amphi Liard  
17, rue de la Sorbonne  
75005 Paris

# PROGRAMME

8h45	<b>Discours d'ouverture</b> <b>Cyril Cosme (Bureau de l'OIT pour la France)</b>
9h00-9h45	<b>Session 1 &gt; Présentation du rapport de recherche</b> Présentation : Pauline Barraud de Lagerie (Université Paris Dauphine), Elodie Béthoux (ENS Cachan, IDHES), Rémi Bourguignon (Université Paris-Est Créteil), Arnaud Mias (Université Paris Dauphine) et Elise Penalva-Icher (Université Paris Dauphine)
9h45-10h30	<b>Session 2 &gt; Discussion du rapport</b> Modérateur : Marie-Hélène Lopez (Planet Labor)  Panelistes : Frédérique Lellouche (CFDT), Pierre Mazeau (EDF) et Colin Fenwick (BIT Département de la gouvernance et du tripartisme)  <i>Discussion avec la salle</i>
<b>Pause café</b>	
11h00-11h45	<b>Session 3 &gt; Regards croisés sur la transparence et le devoir de vigilance dans les chaînes d'approvisionnement mondiales</b> Modérateur : Guillaume Delautre (BIT Département de la Recherche) Panelistes : Blanche Segrestin (Mines ParisTech), Claire Bright (Université Nouvelle de Lisbonne et British Institute of International and Comparative Law) et Luca d'Ambrosio (Université Paris 1/Sciences Po)
11h45-12h30	<b>Session 4 &gt; Le point de vue des mandants de l'OIT</b> Modérateur : Cyril Cosme (Bureau de l'OIT pour la France) Panelistes : Anousheh Karvar (délégué du gouvernement français à l'OIT), Bernard Thibault (délégué des travailleurs français à l'OIT) et Anne Vauchez (délégué des employeurs français à l'OIT)

L'inscription à cette conférence est gratuite mais obligatoire [ici](#)